

ANNEXE 16 : POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES POURVUS APRES ENTRETIEN AVEC UNE COMMISSION – MOUVEMENT 2021

PROCEDURE DE RECRUTEMENT :

- Saisie du vœu sur I-PROF et envoi sur ce.mvt1d37@ac-orleans-tours.fr d'une lettre de motivation et d'un CV, en précisant le poste sollicité. Pour les postes particuliers, le code est rappelé sur la présente annexe *en bleu*.
- Les demi-postes et les postes non codifiés doivent être demandés par courrier électronique sur ce.mvt1d37@ac-orleans-tours.fr en précisant leur classement dans la hiérarchie des vœux. La demande est à adresser avant la date de fermeture du serveur. Il convient de joindre une lettre de motivation et un CV.
- Procédure de nomination avec commission d'entretien, conformément aux règles départementales en vigueur.

Attention :

-Les entretiens auront lieu du 3 au 12 mai 2021.

-La convocation aux entretiens sera envoyée sur la messagerie professionnelle académique après la fermeture du serveur.

Pour accéder à la boîte académique, veuillez vous connecter à l'adresse suivante : [https://pia.ac-orleans-tours.fr/iwc frame pia/](https://pia.ac-orleans-tours.fr/iwc_frame_pia/)

TABLE DES MATIERES

1. FLECHAGE DES POSTES DE L'ECOLE PRIMAIRE RASPAIL ACCUEILLANT DES ELEVES SOURDS OU MALENTENDANTS.....	3
2. POSTES DE SCOLARISATION DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES DANS LE 1ER DEGRE (EANA) :	4
3. SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV) DANS LE 1 ^{ER} DEGRE	5
4. ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS UNE CLASSE DEDIEE « DISPOSITIF SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS » CLASSES A NIVEAU SIMPLE EN REP, REP+, QPLV).....	7
5. POSTES A LA MAISON D'ARRET : <i>à demander par courrier</i>	9
6. ENSEIGNANTS EN HOPITAL DE JOUR OU SERVICE DE PEDOPSYCHIATRIE	10
7. ENSEIGNANTS AU CHEVET DES ENFANTS OU ADOLESCENTS MALADES OU ACCIDENTES	11
8. ENSEIGNANT REFERENT DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES ERSEH : (<i>voir l'annexe 10 Secteurs ERSEH</i>)	12
9. E-RUN : ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE :	13

1. FLECHAGE DES POSTES DE L'ECOLE PRIMAIRE RASPAIL ACCUEILLANT DES ELEVES SOURDS OU MALENTENDANTS

MALENTENDANTS : *poste LSF en élémentaire : 985 / poste LSF en maternelle : 1232*

Priorité aux enseignants souhaitant s'engager dans un dispositif de scolarisation incluant la communication en L.S.F. :

Argumentation

- Tous les enseignants du groupe scolaire sont susceptibles d'inclure des élèves sourds ou malentendants dans leur classe (enfants de la ULIS 2 rattachée à la maternelle ou en scolarisation individuelle).
- Certains parents ont fait le choix du bilinguisme (français oral et LSF).
- Cohérence avec la mise en place du Pôle Académique pour la Scolarisation des jeunes Sourds dans le département
- La communication avec les élèves est un élément favorable à leur inclusion scolaire.

Procédure d'octroi de la priorité

Tout enseignant souhaitant enseigner à l'école primaire Raspail devra rédiger une lettre de motivation et se présenter devant une commission chargée de proposer à Monsieur le Directeur académique des priorités d'accès.

Ces postes sont ouverts à tous les enseignants ayant une qualification en L.S.F. ou s'engageant à suivre la formation L.S.F. organisée localement (indication à faire figurer dans la lettre de motivation).

Les enseignants qui sont déjà qualifiés doivent fournir à la division des personnels enseignants une attestation de leur formation.

Contact :

Monsieur Francis DRAGON :

Inspecteur de l'Education nationale de Tours-Centre – ce.ien37tc@ac-orleans-tours.fr

Tél : 02 47 60 77 73

2. POSTES DE SCOLARISATION DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES DANS LE 1ER DEGRE (EANA) : 1235

7,5 postes (dont un assurera la coordination du dispositif à raison de 0,25 ETP et un mi-temps la prise en charge des élèves de l'école J. Jaurès de Chinon).

Rattachement administratif à la direction académique.

Les zones d'intervention sont définies annuellement. Les interventions ont lieu dans les écoles du maillage de l'agglomération urbaine et dans une école de Chinon. Les autres écoles rurales bénéficieront de visites d'aide aux enseignants de la part du Casnav, de la coordonnatrice ou d'un membre de l'équipe FLS.

Titres ou diplômes requis

- Certification "français langue seconde"
Et/ou
- Diplôme universitaire de français langue étrangère

Missions générales

- Membre du pôle ressources de la circonscription, l'enseignant FLS est sous l'autorité de son IEN de circonscription
- Membre du pôle FLS, l'enseignant voit son activité coordonnée par l'IEN IO, chargée de mission Allophones 1^{er} et 2nd degrés

Activités

- Prise en charge d'un groupe d'élèves allophones ; selon les besoins, il s'agira de conduire des séances pédagogiques ciblées sur des tâches écrites et/ou orales d'une durée de 40 à 60 minutes, variant en fonction du niveau et de l'âge des élèves. Les supports seront diversifiés mais adaptés aux objectifs fixés (jeux, logiciels, méthode de FLS, CD, manuels, etc.)
- Formation/information des enseignants, des directeurs et des équipes à l'inclusion réussie des élèves allophones notamment dans les écoles rurales du département où des prises en charge ne sont pas possibles

Compétences requises

- Etre capable d'évaluer les élèves dans leur langue d'origine
- Etre capable de trouver des stratégies pour entrer en communication avec des élèves sans maîtrise de la langue française
- Connaître les outils FLS, les adapter au niveau et à l'âge des élèves
- Etre dans une relation pédagogique avec les élèves afin de les faire progresser dans l'acquisition de la langue française pour permettre tous les apprentissages disciplinaires
- Etre capable de construire un PPRE
- Etre capable de travailler en équipe (enseignants de la classe, de l'école, directeur d'école)
- Etre capable de travailler en partenariat avec les parents d'élèves, associations, travailleurs sociaux
- Etre capable en conseil de cycle, de maîtres et d'école d'informer, de contribuer au projet d'école

Conditions spécifiques d'exercice

- L'enseignant retenu travaillera à temps plein (sauf cas particulier sur Chinon).
- L'enseignant pourra être amené à se déplacer dans le réseau des écoles du maillage qui sera revu chaque année
- En fin d'année, l'enseignant produira un bilan quantitatif et qualitatif (compétences acquises par les élèves qu'il a pris en charge)
- L'enseignant rendra compte de l'utilisation des 108h qui pourront être dédiées pour partie à la formation
- Il est invité à s'inscrire en formation en vue d'obtenir l'habilitation des examinateurs correcteurs du DELF et la 4^{ème} mention du Master MEEF mention Pratiques et Ingénierie de Formation

Contact :

Francis Dragon,
IEN Circonscription Tours Centre
Tel : 02 47 60 77 57

3. SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV) DANS LE 1^{ER} DEGRE

Implantations

- **Ecole primaire Ferry à Amboise : 984**
 - Vocation à intervenir sur les circonscriptions d'Amboise et de Tours Nord-Sud
 - Circonscription référente : IEN Amboise
- **Ecole élémentaire de Perrusson : 980**
 - Vocation à intervenir sur la circonscription de Loches
 - Circonscription référente : IEN Loches
- **Ecole élémentaire le Pain Perdu de Beaumont en Véron : 981**
 - Vocation à intervenir sur les circonscriptions de Chinon et Langeais (secteur d'Azay le Rideau)
 - Circonscription référente : IEN Chinon
- **Ecole élémentaire Gide à Tours : 983**
 - Vocation à intervenir sur Saint-Pierre-des-Corps et sur Tours (dont Raspail prioritairement le temps de la foire de Tours) et Joué les Tours
 - Circonscription référente : IEN Tours centre
- **Ecole élémentaire «La Bergeonnerie» à Saint-Martin-Le-Beau : 982**
 - Vocation à intervenir sur les circonscriptions de S Avertin, St Pierre des Corps et Tours nord-sud
 - Circonscription référente : IEN Saint Pierre-des-Corps
- **Ecole élémentaire de Neuillé-Pont-Pierre : 979**
 - Vocation à intervenir sur les circonscriptions de Langeais et Saint Cyr sur Loire
 - Circonscription référente : IEN Saint Cyr sur Loire

En fonction des écoles fréquentées, les enseignants affectés sur chacun des postes pourront être amenés à modifier leur périmètre d'intervention, y compris à la limite des territoires administratifs des circonscriptions.

Missions générales

- Membre du pôle ressources de la circonscription, l'enseignant EFIV est sous l'autorité de son IEN de circonscription.
- Membre du groupe départemental EFIV, l'enseignant missionné voit son action coordonnée par l'IEN responsable départemental du dossier EFIV.
- Un des enseignants de l'équipe assure la fonction de coordination de l'équipe : en relation avec l'IEN missionné il accompagne les projets départementaux, interlocuteur de la DSDEN pour l'équipe, il contribue à la mise à jour des documents et outils d'équipe. Il bénéficiera à ce titre d'une ½ journée de décharge / ...

Activités

- Rencontrer les familles sur leurs lieux de stationnement pour mettre en place une relation de confiance, inciter à la scolarisation et accompagner son suivi.
- Organiser en fonction des besoins locaux des adaptations pédagogiques nécessaires pouvant prendre la forme de « Classes passerelles » permettant de proposer un premier accueil au sein d'une école proche du lieu de stationnement.
- Evaluer les élèves arrivants, définir un projet pédagogique adapté avec l'enseignant d'accueil, rédiger un PPRE.
- Intervenir en classe selon diverses modalités dont le co-enseignement auprès des élèves inclus.
- Favoriser l'autonomie des élèves par leur inclusion des élèves en classe ordinaire.
- Faciliter la gestion des inscriptions/radiations dans ONDE en lien avec les directeurs et les informer.
- Être médiateur pédagogique entre la famille et l'école.
- Être une ressource pour les enseignants en apportant des informations à même de faciliter l'accueil et les apprentissages, en proposant des stages de formation avec l'équipe départementale.
- Participer aux réunions du comité de suivi local.
- Intervenir dans la classe en fonction du projet

- Favoriser le départ en collège ordinaire des élèves lecteurs et autonomes.
- Etablir le lien avec le professeur référent du collège du secteur appartenant au réseau des collèges bénéficiant d'une structure adaptée.

Compétences requises

- Être capable de travailler en équipe au sein du dispositif départemental et avec les équipes enseignantes.
- Être capable de s'adapter au profil des familles et au niveau des élèves afin de faciliter la scolarisation et favoriser les apprentissages.
- S'informer sur les données culturelles liées au Voyage, connaître des outils adaptés aux apprentissages des élèves.
- Être capable de travailler en partenariat au niveau local (parents, associations, EPCI, gestionnaires d'aires)
- Être dans une relation pédagogique avec les élèves afin de les faire progresser dans l'acquisition de la lecture pour permettre les apprentissages disciplinaires
- Faire preuve d'adaptabilité dans la relation aux familles et dans la gestion des situations urgentes ou imprévues

Conditions spécifiques d'exercice

- L'enseignant retenu travaillera à temps plein.
- L'enseignant missionné est amené à se déplacer sur un secteur étendu, en fonction du mouvement des caravanes et de l'implantation des familles concernées. Ses frais de déplacement lui seront remboursés dans la limite de l'enveloppe attribuée à cette fin.
- La scolarisation peut être appuyée par un système de transport scolaire accompagné, qui permet aux médiateurs de venir chercher les élèves pour les amener vers l'école ou l'établissement de référence.
- En fin d'année l'équipe départementale produira un bilan qualitatif et quantitatif (suivi et niveau des élèves accompagnés, projets locaux et départementaux, obstacles rencontrés, perspectives, outils développés).
- L'enseignant rendra compte de l'usage des 108 h dans le cadre de sa mission : Déplacements sur les terrains, Ateliers auprès des parents d'élèves, réunions partenariales et comités de pilotage, temps de préparation des formations, conseil d'école ou conseil des maîtres ciblés sur une problématique EFIV.
- Il est invité à s'inscrire en formation en vue d'obtenir la quatrième mention du Master MEEF.

Contacts :

Monsieur Jean-Eric ROUYER,

Inspecteur de l'Education Nationale, en charge de la circonscription de Loches – ce.ien37lo@ac-orleans-tours.fr

Tél : 02 38 83 49 48

4. ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS UNE CLASSE DEDIEE « DISPOSITIF SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS » CLASSES A NIVEAU SIMPLE EN REP, REP+, QPLV)

Ecoles ciblées

- École maternelle Blotterie à Joué-lès-Tours **1224**
- École maternelle Langevin à Joué-lès-Tours **1226**
- École maternelle Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps **1228**
- École maternelle Tamisier La Riche **1225**
- École primaire J. Verne Tours **1231**
- École primaire Flaubert Tours **1230**
- École maternelle Kergomard Tours **1227**
- École maternelle Marceau Courier à Saint-Pierre-des-Corps **1229**

Quotité du poste

Les enseignants retenus pour exercer sur ces postes travailleront de préférence à temps plein.

Objectifs du dispositif

Répondre à circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 relative à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans des « secteurs sensibles » (ZRR, REP et REP+, ...): lutter contre les inégalités sociales, construire une relation de confiance avec des familles éloignées de l'école.

Compétences requises

- Avoir enseigné en école maternelle
- Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant de moins de trois ans.
- Être capable de créer des conditions d'enseignement sécurisantes pour favoriser un développement harmonieux des enfants de moins de trois ans
- Avoir des qualités relationnelles (pour communiquer avec de jeunes enfants, leurs parents, les partenaires...)
- Être capable de travailler en équipe, élaborer ou s'approprier/ faire vivre le projet de scolarisation des enfants de moins dans le cadre du projet d'école
- Avoir des capacités d'innovation, de réflexion, sens de l'initiative

Missions

- Accueillir et scolariser des enfants de moins de 3 ans dans le cadre du projet d'école
- Créer les conditions favorables à l'épanouissement global de l'enfant notamment dans le domaine de la communication.
- Accueillir enfants et parents dans des conditions sécurisantes
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à la scolarisation des enfants de moins de trois ans
- Elaborer des projets individualisés et en assurer le suivi
- Participer à des actions de formation pilotées par le Pôle Maternelle et la circonscription (échanges de pratique, construction d'outils ; apports de formateurs...)
- Participer aux réunions de concertation avec les partenaires du projet TPS
- Prendre en charge des groupes d'élèves en modules de langage oral, dans le cadre d'un décloisonnement les après-midis / au sein d'une classe ou auprès de petits groupes hors la classe
- Elaborer en équipe un projet pédagogique encadrant le renforcement du langage oral
- Assurer un suivi des compétences développées par les élèves dans le domaine du langage oral

Contraintes particulières

- Travail de concertation avec les partenaires : services municipaux « petite enfance », PMI, éventuellement EJE...
- Engagement l'après-midi (ou début d'après-midi selon situation) pour la mise en œuvre de projets spécifiques du développement du langage oral, dans les classes de MS et GS.

Contact :

Madame Cécile LEQUART,

Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription maternelle - ienmat37@ac-orleans-tours.fr

Tél. 02 47 60 77 59

5. POSTES À LA MAISON D'ARRÊT : *à demander par courrier*

Implantation

Maison d'arrêt de Tours : (adresser une lettre de candidature pour préciser le poste demandé)

- Responsable local : 1 poste
- Enseignant section des mineurs : 1 poste

Titres ou diplômes exigés

- CAPSAIS ou CAPA-SH option F ou CAPPEI
- (Ou expérience professionnelle en classe relais ou en formation continue d'adultes).

Missions

Pour le responsable local

- Organiser et animer le service de l'enseignement scolaire de la maison d'arrêt ;
- Assurer l'accueil des détenus pour évaluer les acquis et adapter le projet scolaire ;
- Rédiger, mettre en œuvre et évaluer le projet de l'établissement pénitentiaire ;
- Enseigner, évaluer et valider les acquis en formation ;
- Organiser les examens avec les services de la Direction des services départementaux ;
- Développer les liens du service d'enseignement avec les services pénitentiaires et les acteurs de l'insertion ;
- Rédiger le rapport annuel d'activités.

Pour l'enseignant de la section des mineurs

- Assurer l'accueil des détenus mineurs pour évaluer les acquis et adapter le projet scolaire ;
- Organiser l'enseignement pour l'ensemble des mineurs ;
- Enseigner, évaluer et valider les acquis en formation ;
- Organiser les examens avec les services de la Direction des services départementaux.

Contraintes particulières

L'enseignant retenu travaillera à temps plein.

En complément des heures d'enseignement, certaines tâches peuvent être demandées :

- Tenue de documents destinés aux services pénitentiaires,
- Contribution au suivi des détenus avec les services d'insertion et de probation,
- Actualisation de la composition des groupes scolarisés,
- Tenue de livrets d'attestation,
- Participation aux réunions institutionnelles.

Procédure de recrutement

- Lettre de candidature adressée au DASEN sous couvert de l'IEN de circonscription ;
- Procédure de nomination avec commission d'entretien conformément aux règles nationales en vigueur.

Les candidats sont auditionnés par une commission de recrutement qui comprend :

- Monsieur le Directeur académique ou son représentant,
- Monsieur le Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale, et Monsieur le Directeur de la Maison d'arrêt et un enseignant spécialisé.

Contacts :

Madame Sylvie DELAFONT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr - Tél : 02 47 60 77 10

Pour tout complément d'information, joindre Mme DUTRIEUX-GIVERS, responsable de l'unité d'enseignement à la Maison d'arrêt au 02 47 60 12 80.

6. ENSEIGNANTS EN HÔPITAL DE JOUR OU SERVICE DE PÉDOPSYCHIATRIE

Implantation

- 3 postes : service de pédopsychiatrie du CHRU Bretonneau de Tours (dont 1 poste implanté à l'école élémentaire G.Sand de Tours) **1342**
- 1 poste à l'hôpital de jour de la Charpraie de Chambray-lès-Tours **1343**

Titres ou diplômes exigés

CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CAPPEI

Missions

L'enseignant spécialisé assure des temps de scolarisation soit dans les classes internes du service de pédopsychiatrie (Bretonneau et Charpraie) soit dans la classe externalisée (G.Sand) conformément au projet thérapeutique de l'enfant et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement.

Il met en œuvre un enseignement adapté aux diverses pathologies et répondant aux besoins des élèves pointés dans les projets.

- Il collabore avec les équipes médicales et/ou éducatives, et s'inscrit dans une dynamique pluri professionnelle.
- Il participe aux diverses réunions institutionnelles.
- Il impulse une dynamique d'inclusion scolaire.
- Il s'inscrit comme personne-ressource auprès des enseignants des écoles ordinaires et autres personnels.

Compétences attendues

Avoir une bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis en hôpital de jour et de la scolarisation des élèves ayant des troubles psychiques ou des troubles envahissants du développement.

Posséder de bonnes capacités d'adaptation et bonnes connaissances du travail de l'enseignant en Unité d'Enseignement « sanitaire ».

Avoir une bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH et des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Être en capacité d'exercer au sein d'équipes pluri professionnelles en prenant en compte systématiquement les décisions d'ordre médical.

Contact :

Madame Sylvie DELAFONT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr - Tél : 02 47 60 77 10

7. ENSEIGNANTS AU CHEVET DES ENFANTS OU ADOLESCENTS MALADES OU ACCIDENTÉS

Implantation

2 postes à l'hôpital Clocheville de Tours **1346**

Titres ou diplômes exigés

CAPSAIS ou CAPA-SH option C ou CAPPEI

Missions

En accord avec le projet thérapeutique de l'enfant, les enseignements se déroulent au chevet de l'enfant ou dans la salle de classe de l'hôpital.

Les enseignants assurent la continuité scolaire de l'enfant et de l'adolescent malade ou accidenté.

- Ils lui permettent de garder ou de retrouver son statut d'élève.
- Ils maintiennent le lien social avec l'établissement d'origine.
- Ils préparent sa réintégration scolaire.
- Ils participent à la conception du PAI ou du PPS.
- Ils collaborent avec les équipes médicales et/ou éducatives
- Ils participent aux diverses réunions institutionnelles.

Au besoin, ils mobilisent le SAPADHE.

Ils sont « personne ressource » pour les professeurs du second degré intervenant à l'hôpital.

Compétences attendues

Avoir une bonne connaissance des besoins particuliers des élèves hospitalisés.

Bonnes capacités d'adaptation et bonnes connaissances du travail de l'enseignant en Unité d'Enseignement sanitaire.

Capacité à travailler en équipe, en prenant en compte systématiquement les décisions à caractère médical.

Avoir une bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH et des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves malades, accidentés ou handicapés.

Contact :

Madame Sylvie DELAFONT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr - Tél : 02 47 60 77 10

8. ENSEIGNANT RÉFÉRENT DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ERSEH : (voir l'annexe 10 Secteurs ERSEH)

Un enseignant titulaire du CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) ou du 2CA-SH (Certificat Complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) exerce les fonctions de référent auprès de chacun des élèves handicapés du département (Décret du 30 décembre 2005) ou CAPPEI.

Missions

L'enseignant référent :

- Assure sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève et sa famille ;
- Est chargé de réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent ;
- Contribue à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation.

Caractéristiques du poste

Les enseignants référents sont affectés dans l'une des écoles ou l'un des établissements scolaires de leur secteur d'intervention et placés sous l'autorité de l'IEN ASH.

Le nombre d'enseignants référents est arrêté annuellement par le DASEN en tenant compte de critères arrêtés nationalement.

Leur secteur d'intervention est fixé par décision du DASEN. Il comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

Les secteurs d'intervention figurent sur l'annexe 10 de la circulaire mouvement des enseignants du 1^{er} degré.

Les enseignants retenus pour exercer sur ce poste travailleront à temps plein.

Profil du poste

L'enseignant référent doit faire la preuve de connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.

Il doit être capable de travailler en partenariat et posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.

Obligations de service

Le besoin de continuité du service nécessite une grande disponibilité. Le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves ».

La maîtrise de l'outil informatique est indispensable.

Postes particuliers

- ERSEH secteur 19 :
½ temps couplé avec ½ poste APADHE enfants hospitalisés en dehors de Clocheville (cf. annexe 9A). Poste à profil, hors barème, hors mouvement.
- ERSEH secteur 21 :
½ temps couplé avec ½ poste SESSAD TSL (cf. annexe 9B).

Contact :

Madame Sylvie DELAFONT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr - Tél : 02 47 60 77 10

9. E-RUN : ENSEIGNANT RÉFÉRENT AUX USAGES DU NUMÉRIQUE : 686

Implantation

Direction Académique d'Indre et Loire, 267 rue Giraudeau à Tours

Compétences requises

- Connaissance du système éducatif et de la politique en faveur du numérique à l'école
- Connaissances des usages pédagogiques du numérique du C1 au C3 (programmes, socle, évaluation)
- Connaissance et pratique des usages pédagogiques d'un ENT et plateformes collaboratives
- Connaissance et pratique des usages pédagogiques du TBI-VPI (tableau ou vidéoprojecteur interactif)
- Connaissance et pratique des usages d'une classe mobile
- Capacité à envisager un CAFIPEMF numérique l'année suivant la prise de fonction
- Capacité à construire des scénarios pédagogiques et des projets interdisciplinaires intégrant le numérique
- Capacité à utiliser le numérique dans une perspective de création et d'accompagnement d'une formation à distance (FOAD)
- Capacité à s'investir dans un travail en équipe et à intervenir dans les écoles du 37
- Capacités à conseiller des collectivités territoriales (mairies) en matière de numérique
- Volonté d'innover
- Qualité d'animation de groupe (rôle de formateur en direction de tout enseignant : PES, NT, PE, Directeurs)
- Qualités relationnelles
- Veilles pédagogique et technique
- Compétences techniques (gestion de sites institutionnels, développement de projets multimédias, connaissance des réseaux poste à poste et client-serveur)
- Connaissance de la suite logicielle départementale : Lectra, Quiztop, Suite éducampa, freewares maternelle, MCK3, Didapages

Missions

- S'intégrer dans la politique départementale de développement du numérique portée par l'IEN ayant en charge la mission numérique départementale
- Proposer et animer des formations dans le cadre de la mission départementale numérique
- Participer à la formation et au déploiement des AAP (Appels à projets) premier degré départementaux
- Contribuer à alimenter les ressources du site de la mission
- Accompagner techniquement les CPC et CPD dans la réalisation de parcours FOAD Magistère
- S'impliquer dans la formation des enseignants en circonscription
- Répondre aux demandes des IEN et des écoles sur les pratiques pédagogiques du numérique
- Aider à la mise en place de projets numériques et à l'accompagnement de ceux-ci dans les écoles
- Aider à la prise en main (formation de 1^{er} niveau) et la gestion des sites sous TYPO3 (circonscriptions et missions)
- Être un conseil auprès des mairies (audit, équipements basés sur le livre blanc des équipements)
- Intervenir lors de COPIL numérique

Contraintes particulières

Déplacements (véhicule indispensable) – Horaires variables – Volonté d'innover – Travail personnel important – Travail en équipe – participation aux réunions institutionnelles – séminaires – L'enseignant retenu pour exercer sur ce poste travaillera à temps plein.

Contact :

Madame Sylvie DELAFONT – IEN mission numérique 37

Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr - Tél : 02 47 60 77 10